SEPANSO Pyrénées-Atlantiques • Juin 2015
www.sepansobearn.org

S.E.P.A.N.S.O.
PYRÉNÉES ATLANTIQUES

BASSIN DE LACQ : SURMORTALITÉ de 14 % de 1968 à 1998 dans la zone la plus proche des installations industrielles, et MAINTENANT ?

Une étude épidémiologique : menée en 2002 sur la période 1968-1998 par l'ISPED* est restée sous silence.

« Cette étude fait ressortir une surmortalité de 14 % chez les moins de 65 ans dans la zone la plus proche des installations industrielles » déclare la Cour des comptes dans son référé rendu public le 9 avril 2015. La zone concernée va de Maslacq à Serres Saint Marie et d'Arthez de Béarn à Parbayse. Elle concerne le suivi de 22 723 personnes sur 30 ans. Dans cette zone, la surmortalité augmente pendant l'enquête dans le temps, de décennie en décennie chez les moins de 65 ans. Elle s'aggrave dans l'espace en s'approchant des industries. Au fil des décennies la surmortalité a très probablement continué à s'aggraver depuis 1998 à cause des effets retards et cumulatifs des produits toxiques souvent cancérigènes. Ces deux éléments (augmentation de la surmortalité chez les jeunes et augmentation au cours du temps lors de l'enquête) sont autant d'arguments qui justifient une nouvelle étude.

* Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement de l'université de Bordeaux 2

Une étude des risques sanitaires liés aux rejets atmosphériques de la zone industrielle de Lacq…

…a été initiée en 2004-2005 pour s'achever en 2007. Les commanditaires étaient les industriels et l'État. Elle a été effectuée par un bureau d'études (BURGEAP) et réactualisée en 2013. Comme relevé par la Cour des comptes, cette étude nous apprend que « *la population (dont des populations sensibles accueillies dans des écoles, crèches, hôpitaux et maisons de retraite) est exposée à plus de 140 substances différentes* ». Sur les 140 substances émises dans l'atmosphère, seules 5 seront jugées préoccupantes.

Au lieu de prolonger et vérifier l'étude de l'ISPED de 2002, l'administration a préféré contourner le problème de fond en se rabattant sur une étude qui ne sélectionne que 5 substances qui posent problème. La mise en cause des effets cocktails des 140 substances présentes sur la zone industrielle a été soigneusement évitée. Cette étude n'a de sens que si les chiffres de rejet de polluants fournis par les industriels sont exacts. Vu les fréquents dépassements de norme, nous pouvons en douter.

Industriels, politiques et préfecture : le règne du silence

Que ce soit pour le groupement d'intérêt public Chemparc, ou pour le comité de pilotage de l'étude des risques sanitaires (ERS) de zone, du bassin de Lacq, industriels et politiques ont pris soin d'exclure les associations environnementales et les riverains. Concernant la présence des associations au sein du comité de pilotage de l'ERS de zone le représentant de la SOBEGI affirmera, lors d'une audition devant le Haut Conseil de la santé publique en octobre 2009, que la non-intégration des associations à ce projet était un choix délibéré. Alors que l'ISPED lui-même puis l'Institut national de veille sanitaire (INVS) demandent un prolongement de l'étude de 2002, l'Agence Régionale de la Santé persiste dans le déni de la gravité de la situation. Son représentant affirmera, toujours devant le Haut Conseil de la santé publique en décembre 2009 : « *une étude épidémiologique avait finalement été écartée, la demande sociale étant inexistante, l'utilité discutable et le coût élevé* », « *le lancement d'une étude fait courir le risque, dès lors, de briser la paix sociale* », et « *il convient de rappeler que la population est relativement faible sur la zone de Lacq* ».

Sepanso_TractLacq_2015.indd 1 23/06/15 06:39

ZONE INDUSTRIELLE DE LACQ
CE QUE NOUS DEMANDONS

Que soit réalisée une étude épidémiologique comme le préconisent l'ISPED, l'INVS et la Cour des comptes. Cette étude doit être indépendante et délocalisée. De nombreuses personnes vivant ou travaillant sur le complexe se posent, à juste titre, de multiples questions sur les conséquences sanitaires de l'activité industrielle dans la zone de Lacq.
L'étude géographique exploratoire du risque sanitaire de 2002 n'a porté que sur 30 ans. Il est nécessaire de poursuivre cette observation.

Que soient réalisés plusieurs types d'études complémentaires Les études de risques sanitaires de zone ont leur utilité mais ne remplacent pas l'observation des études épidémiologiques qui permettent de voir émerger un risque dans une population. C'est le croisement avec d'autres types d'études qui permettra d'aller plus loin dans la recherche des causes. Ainsi les études type IEM (interprétation de l'état des milieux) se basent sur des données plus larges et plus sûres du terrain. D'autres types d'études plus ciblées notamment sur les travailleurs sont possibles à partir des caisses de retraite.

Que soit en mis en place un observatoire de la population Cela permettra d'étudier l'effet des multiples polluants (les 140 substances), et les effets possibles de leurs associations : cela est complexe mais doit être entrepris.

Que soit mise en œuvre **la possibilité d'échanges d'informations anonymes entre les services de la médecine du travail et les services de santé publique**, comme le réclame la Cour des comptes et comme le prévoit le Plan national travail santé.

Que soit portée à la connaissance de tous, **dès qu'elle est connue des pouvoirs publics, l'information sur les dysfonctionnements et** rejets industriels **en violation de la réglementation environnementale.**

Que cessent **les modifications d'arrêtés préfectoraux** permettant aux entreprises de dépasser des seuils d'émission qui jusque-là n'étaient pas autorisés.

Que soient affichés en temps réels *le taux atmosphérique* des principaux polluants le long de la route comme nous le demandons depuis 1973 .

Et plus généralement, ce que nous continuons à demander :

Que les objectifs **de réduction des substances préoccupantes soient fixés par rapport à des objectifs sanitaires** et que les meilleures techniques disponibles (MTD) soient imposées aux industriels, dans un objectif de progrès industriel, sanitaire et environnemental, qui profitera aux salariés, aux riverains, aux collectivités locales et à la protection de l'environnement. Actuellement lorsque des multinationales jugent que, face à un problème de pollution, les solutions techniques sont trop onéreuses, elles négocient avec l'État pour ne pas les appliquer. Avec le traité TAFTA, les investisseurs étrangers en France pourront refuser de les appliquer.

Que soient réellement **impliqués les représentants des salariés et la société civile dans la politique de prévention des pollutions et risques technologiques**. Cette question doit être débattue par tous et pas uniquement par quelques « experts ».

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Impression ICN Orthez

NOUS DEMANDONS DES INDUSTRIES CRÉATRICES D'EMPLOIS SÛRS, RESPECTUEUSES DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT.